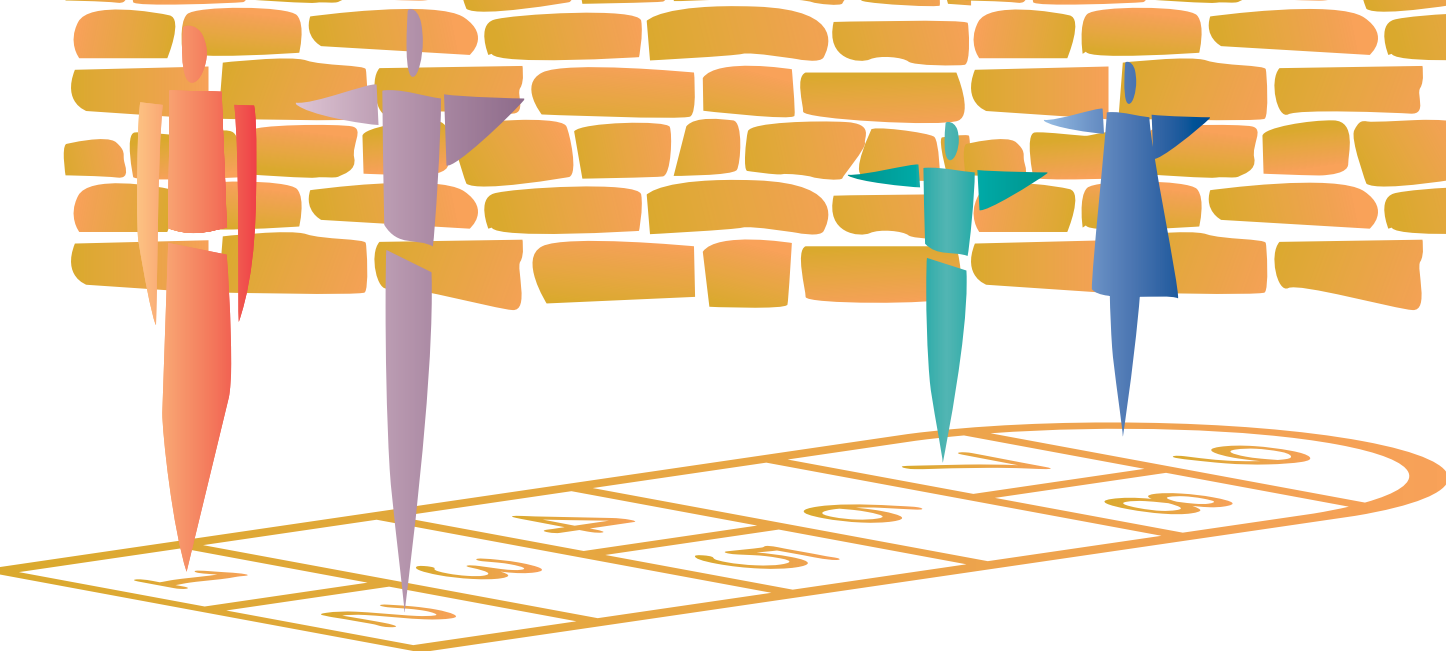




ALLEZ OÙ
LES PARENTS!



L'Organisme de Participation des Parents
un coup de pouce à l'école!



S'impliquer à l'école



La participation des parents à l'école est-elle indispensable ?

La Fédération des comités de parents croit que, oui, la participation des parents permet à l'école de remplir pleinement sa mission éducative auprès des jeunes.

Remarquons que cette participation s'exerce de différentes façons :

- ▶ le parent doit d'abord s'impliquer personnellement auprès de son enfant pour assurer sa présence et sa réussite à l'école ; il est présent à la rencontre des enseignants, à la remise des bulletins, etc.
- ▶ il est souvent invité à participer aux activités de l'école, soit à titre de personne-ressource, soit en tant que bénévole, soit en guise de spectateur des réalisations des élèves ;
- ▶ il peut donner son avis quand vient le temps d'orienter l'école, d'exprimer les attentes des parents ou de se prononcer sur un projet particulier ;
- ▶ il peut s'engager directement dans les structures scolaires de participation.

L'organisme de participation des parents (OPP) joue un rôle clé dans le développement de cette contribution parentale.

D'où vient l'OPP ?

La participation des parents a fait officiellement son entrée à l'école en 1972 avec l'arrivée des comités d'école. Ceux-ci n'existent plus depuis 1998, date de la mise en place des conseils d'établissement qui regroupent à la fois des parents et d'autres agents d'éducation.

L'OPP a été prévu pour constituer une table réservée aux parents et ayant pour principal objectif de favoriser leur participation dans l'école.

Une joyeuse aventure, pourquoi pas !



Avant tout exposé sur l'OPP, pourquoi ne pas se dire que ça peut être une aventure joyeuse, valorisante et enrichissante pour toutes les personnes concernées ? À preuve, voici une réalisation de l'OPP de l'école secondaire MacDonald-Cartier à Saint-Hubert.

Pouvant compter sur une longue tradition de participation parentale, le groupe qui a osé s'appeler les MacParents réalise deux activités couronnées de succès, année après année. La première s'appelle « La foire de l'artisanat », activité à la fois communautaire et lucrative. Tous les artisans de la région sont invités à y mettre en vente leurs travaux, moyennant une contribution à l'école. La seconde consiste en une soirée dansante destinée aux anciens et aux nouveaux parents de l'école secondaire. Une fête !

L'OPP, pour faire quoi au juste ?

L'OPP a pour buts de :

- ▶ promouvoir la participation des parents à la réussite scolaire des élèves;
- ▶ développer la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école :

Le projet éducatif définit ce que l'on attend de l'école : ses orientations propres et les mesures qui en assurent l'application ;

- ▶ toujours être à l'affût des perceptions, des commentaires et des suggestions des parents;
- ▶ maintenir vivante la réflexion des parents sur ce que l'on veut pour les jeunes;
- ▶ mettre en commun les préoccupations des parents et les partager avec les personnes concernées;
- ▶ donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout ce qui concerne les parents;
- ▶ soutenir l'action des parents qui participent au conseil d'établissement et au comité de parents de la commission scolaire.



Voici ce qu'en dit la Loi sur l'instruction publique :

« L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. » (Art. 96.2.)

« L'organisme de participation des parents peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. » (Art. 96.3.)

L'OPP, aussi un coup de pouce aux parents...

Dans le journal de l'école Gabriel-Le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts, l'OPP a reproduit, après autorisation, un texte à l'intention des parents. Il s'agit d'une série de suggestions intitulées « Cent façons de récompenser nos enfants sans dépenser ». Voilà une manière concrète de remplir son rôle à l'égard des parents!

et aux élèves

À la suite d'observations des enseignants et des parents, l'OPP de l'école Arc-en-ciel de Pontmain-Sainte-Anne-des-lacs a mis en place un service de collations et de mets chauds pour les élèves.



L'OPP, au cœur de l'action avec d'autres partenaires

L'OPP agit en concertation avec plusieurs personnes ou groupes dans l'école.

Avec le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement dispose de pouvoirs importants, entre autres:

- ▶▶ il adopte le projet éducatif (orientations et mesures d'application) ainsi que le budget annuel de l'école;
- ▶▶ il approuve plusieurs recommandations du directeur concernant le fonctionnement de l'école;
- ▶▶ il peut organiser des activités spéciales et les financer.

Il n'existe pas de lien direct entre le conseil d'établissement et l'OPP.

Par contre, de bons rapports sont essentiels pour un meilleur fonctionnement des deux organismes.

Avec les parents du conseil d'établissement

L'OPP est un lieu reconnu pour fournir un avis de parent:

- ▶▶ il peut être appelé à donner son avis aux parents du conseil d'établissement et au représentant du comité de parents;
- ▶▶ il peut de lui-même prendre cette initiative.

Il y a avantage à établir des relations étroites entre les parents du conseil d'établissement et ceux de l'OPP, sans toutefois mêler les rôles de chacun.

Avec le directeur de l'école

Le directeur de l'école relève du directeur général de la commission scolaire et non du conseil d'établissement:

- ▶▶ il s'assure de la qualité des services éducatifs rendus à l'école;
- ▶▶ il assure la direction pédagogique et administrative de l'école et en gère les ressources.

Le directeur de l'école n'est pas membre de l'OPP et la loi ne prévoit pas qu'il doive y participer. Mais on ne voit pas comment un OPP peut bien fonctionner sans une communication constante et efficace avec le directeur de l'école.

Avec les services de l'école

La Loi sur l'instruction publique (art. 96.4) prévoit que l'OPP « a le droit de se réunir dans les locaux de l'école et d'utiliser gratuitement les services de soutien administratif et les équipements de l'école **selon les modalités établies par le directeur de l'école, après consultation du conseil d'établissement** ».



Tout se joue à l'assemblée générale annuelle des parents... et même un peu avant

Les décisions concernant l'existence et le fonctionnement de l'OPP se prennent à l'assemblée générale des parents en septembre. C'est le président du conseil d'établissement qui est chargé de convoquer cette assemblée générale. Il convient aussi généralement de l'ordre du jour de cette rencontre avec le directeur de l'école. Un point de cet ordre du jour devrait normalement porter sur l'OPP.

À cette occasion, s'ils le désirent, les parents peuvent former un organisme de participation des parents (LIP, art. 96).

Ils ont aussi la possibilité d'en former un par immeuble, si l'école dispose de plus d'un immeuble, et un par ordre d'enseignement, si l'école offre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (LIP, art. 96.1).

L'assemblée générale détermine alors le nom, la composition et les règles de fonctionnement de l'OPP et en élit les membres (LIP, art. 96).

Si l'OPP existe déjà :

- ▶ le président de l'OPP présente un rapport annuel des activités;
- ▶ il annonce un plan d'action ou une liste de projets pour l'année qui vient;
- ▶ il suscite l'élection de nouveaux membres;
- ▶ l'assemblée apporte, si nécessaire, des modifications à la composition et au fonctionnement de l'organisme.

Si l'OPP n'a jamais été mis en place :

- ▶ il revient au président du conseil d'établissement de lancer le projet de création d'un OPP;
- ▶ ce projet doit être bien préparé en collaboration avec la direction de l'école;
- ▶ le président du conseil d'établissement soumet, par écrit, un projet de départ incluant le nom, les fonctions, le nombre de membres, les règles minimales de fonctionnement, etc.



Le nom : un outil promotionnel

Voici quelques suggestions de nom pour un OPP :

- ▶ l'Assemblée des parents de l'école...
- ▶ les Amis des jeunes de l'Envolée
- ▶ le Club des bénévoles de...
- ▶ l'Union des parents de...
- ▶ les Projets Jean XXIII
- ▶ Action Félix Leclerc...

Faites un X sur toutes ces suggestions et trouvez-vous une identité propre. Ça marche !



Vous démarrez ?

- ▶▶ Prenez le temps d'établir de bonnes relations : entre les membres de l'OPP, avec le président du conseil d'établissement, avec le directeur de l'école, etc.
- ▶▶ Partez des priorités de l'école (projet éducatif, plan de réussite, plan d'action annuel) et définissez-vous des objectifs et des projets réalistes.
- ▶▶ Gagnez la confiance du milieu.
- ▶▶ Établissez clairement les lignes de communication que vous voulez établir.
- ▶▶ Définissez vos besoins : lieu de réunion, communications, secrétariat, etc.



Des écueils à éviter

- ▶▶ Agir seul et bâtir des projets en vase clos.
- ▶▶ Être fréquemment mêlés à des problèmes (les bénévoles fuient les conflits).
- ▶▶ Viser trop haut et subir des échecs répétés (une équipe solide se bâtit sur des petites victoires et des réussites).
- ▶▶ « Brûler » vos meilleurs bénévoles.
- ▶▶ Ne pas prévoir la relève.



Une structure qui doit faire sa place

Malgré tout, il arrive que des organismes de participation des parents éprouvent des difficultés à bien se situer à l'intérieur de l'école. Dans de telles circonstances, nous vous suggérons de :

- ▶▶ bien identifier le problème rencontré ;
- ▶▶ en parler avec les personnes concernées ;
- ▶▶ réviser, si nécessaire, vos relations, vos objectifs ou vos projets ;
- ▶▶ confronter votre expérience avec celle d'autres OPP ;
- ▶▶ revoir les conseils ci-haut mentionnés.

Une batterie de moyens...

Enfin, l'OPP, c'est un cadre très large où chaque groupe peut insérer plein de choses, par exemple :

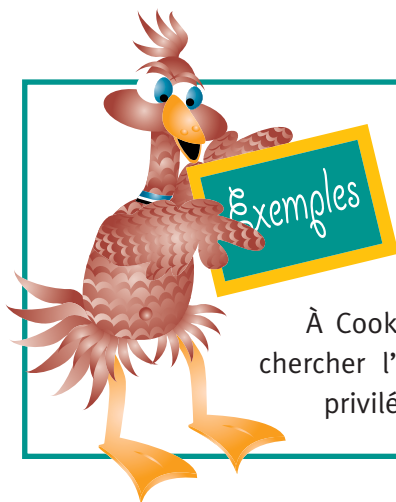
- ▶ fournir aux parents l'information disponible;
- ▶ organiser des conférences, des journées et des semaines thématiques;
- ▶ mettre sur pied une banque de parents bénévoles;
- ▶ réaliser, pour le compte du conseil d'établissement, des campagnes de levée de fonds;
- ▶ participer à l'organisation d'activités parascolaires, de fêtes et autres événements importants;
- ▶ élaborer des projets d'amélioration de l'école (ex. la cour d'école);
- ▶ créer une chaîne téléphonique;
- ▶ développer des projets en lien avec la communauté.

Et bien d'autres choses, selon les besoins de l'école et votre créativité.

... et un panier de projets

L'OPP peut donner un sérieux coup de pouce à la réalisation d'activités telles que :

- ▶ le journal destiné aux parents;
- ▶ un journal des élèves;
- ▶ des campagnes de sécurité;
- ▶ la décoration de l'école;
- ▶ la semaine des enseignants;
- ▶ les photographies scolaires;
- ▶ un cours de gardiens avertis;
- ▶ l'accompagnement des élèves;
- ▶ l'accueil des élèves de maternelle ou l'accompagnement des élèves de 6^e année à l'école secondaire;
- ▶ un café-rencontre pour les parents;
- ▶ un jumelage ou une correspondance avec l'étranger;
- ▶ un sondage dans le cadre du projet éducatif;
- ▶ une activité de récompense;
- ▶ etc.



Des levées de fonds, oui mais...

L'OPP n'est pas un pourvoyeur de fonds. Mais il contribue souvent à l'organisation de telles activités qui sont du ressort du conseil d'établissement et qui permettent la réalisation de nombreux projets pour les jeunes.

À Cookshire, l'OPP de l'école Saint-Maxime a rempli pleinement son rôle en allant chercher l'opinion des parents sur le type de campagnes de levée de fonds qu'ils privilégiaient. Et le tout fut un succès!





Ressources

Pour démarrer votre OPP, pour approfondir un sujet, pour trouver les bons outils ou les bonnes ressources...

Adressez-vous à la FCPPQ. Nous vous offrons :

- des conseils;
- de la documentation;
- des références;
- des ateliers de formation.

Consultez notre site web: www.fcqq.ca

Entrez en communication avec votre association régionale, via le comité de parents de votre commission scolaire.



Le fascicule numéro 1 « L'organisme de participation des parents: un coup de pouce à l'école » est publié, dans le cadre de son programme de formation, par la Fédération des comités de parents de la province de Québec, 389, boulevard Rochette, Beauport, Québec, G1C 1A4.

Ont participé à la réalisation :

Coordination,

recherche et rédaction Multi-Projets

Graphisme Les Productions DiCy

Logo Michel Kemp

Impression VIC Couleur inc.

Supervision Diane Miron, Johanne Smith, Ghislain Boisvert

Remerciements Aux sections de la Fédération pour leur collaboration à la recherche et particulièrement à la section 03-12, Capitale nationale et Chaudière-Appalaches, pour sa consultation sur les OPP qui a servi à la préparation de ce fascicule.

Avril 2001

Dépôt légal - 2001

Bibliothèque nationale
du Québec

ISBN 2-921357-60-7

